Ces nouveaux titres de propriété viennent élargir le périmètre d'exclusivité géographique pour l'exploitation des produits prophylactiques de VitamFero visant à prévenir la cryptosporiridiose et la néosporose bovines

Angers, FranceÂ : le 18 décembre 2017 Après la délivrance des brevets aux Etats-Unis annoncée en mai dernier, **VitamFero**, société de biotechnologieÂ vétérinaire française spécialisée dansÂ l'élaboration et le développement de solutions préventives innovantes, indique que son brevet couvrant l'exploitation de son immunostimulant néonatal dirigé contre la cryptosporidiose va être délivré en Europe et en Nouvelle-Zélande, etÂ son vaccin dirigé contre la néosporose bovine en Nouvelle-Zélande.